

REVUE BELGE

DE

NUMISMATIQUE,

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

1882.

TRENTE-HUITIÈME ANNÉE.



BRUXELLES,

LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE BELGE DE DECQ ET DUHENT,
9, RUE DE LA MADELEINE.

1882

RÉPONSE AUX OBSERVATIONS DE LA REVUE

SUR LE

DICTIONNAIRE GÉOGRAPHIQUE DE L'HISTOIRE MONÉTAIRE BELGE.

*Lettre à M. CHALON, directeur de la Revue belge
de numismatique.*

Dans le premier fascicule de 1882, la *Revue*, que vous dirigez avec tant de zèle, publie, sous la signature de M. le baron A. Liedts, un article où elle veut bien s'occuper de mon *Dictionnaire géographique de l'histoire monétaire belge*. Il en est de ce livre, comme de toutes les monographies ; il est forcément incomplet ⁽¹⁾ et bien des inexactitudes s'y sont glissées. Ce n'est qu'avec le bienveillant concours de tous que je parviendrai peut-être un jour à publier une œuvre plus rapprochée de l'idéal parfait. Aussi sais-je un gré infini à ceux qui veulent bien me guider de leurs conseils, me signaler les omissions, les erreurs que je puis avoir commises. La *Revue* est de ce

(1) J'aurais dès maintenant un mot à ajouter à mon *Dictionnaire* : FONTAINE-L'ÉVÊQUE, dont M. Demanet a très judicieusement reconnu les produits monétaires. (Voyez le n° 4 du *Bulletin mensuel de numismatique et d'archéologie*.)

nombre, et je saisis avec empressement l'occasion de la remercier de ses critiques toujours courtoises (1). Les observations de la *Revue* touchent souvent juste. Ainsi, lorsqu'elle croit de Bouchaute une petite maille que je classais à Eecloo, elle pourrait se trouver du côté de la vérité. La rectification proposée mérite d'être soumise à un sérieux examen. Au sujet de mes conjectures sur les monnaies d'Eenham (2), l'opinion de M. Liedts est formelle : « Nous applaudissons à l'heureuse inspiration de M. Serrure, qui attribue à cette localité les deniers : « EGAMIO, EEEE, au type dégénéré de Cologne. » L'auteur me fait des corrections héraldiques dont j'apprécie l'exactitude. En un mot, son travail me sera utile; je me promets d'en tirer le meilleur parti.

Mais dans cet ensemble de critiques, il en est que je ne puis admettre; il est des points sur lesquels la savante notice de votre collaborateur est loin de m'avoir convaincu. Si vous voulez bien me le permettre, Monsieur le Directeur, je vais examiner, à mon tour, les questions soulevées par M. Liedts; je vais le suivre pas à pas dans son analyse, laissant en dernier ressort le public juge de nos petites dissensions scientifiques.

ALOST. — Je n'ai pas participé jusqu'à ce jour à la controverse des mailles d'*Arnot*, d'*Alost*. Ce n'est donc pas à mon *Dictionnaire*, mais à mes sources que s'adres-

(1) Parmi les personnes qui m'ont signalé des erreurs, je me fais un devoir de citer M. le baron de Chestret, aux remarques duquel je me rallie sans la moindre restriction.

(2) *Bulletin mensuel de numismatique et d'archéologie*, n° 5, p. 65.

sent les observations de la *Revue*. S'il faut donner mon humble avis à ce sujet, le voici sans ambages. Ces pièces sont battues à Alost, mais comme l'a démontré la trouvaille d'Erweteghem, faite après l'impression de la plus grande partie de mon volume, les deniers ne peuvent être reculés jusqu'à 1128. On ne peut davantage les avancer jusqu'à Arnould d'Audenarde (première moitié du XIII^e siècle) (1); on les rencontre habituellement dans les dépôts, mélangées aux mailles gantoises de Philippe d'Alsace et de Baudouin IX. La date de leur émission doit donc être fixée à la fin du XII^e siècle. Le *Bulletin mensuel de numismatique et d'archéologie* s'occupera prochainement de ces petits sphinx monétaires sur lesquels le dernier mot est loin d'avoir été dit.

J'aborde un autre point en cédant un instant la parole à mon honorable contradicteur : « Comment notre savant « confrère répète-t-il que Marguerite de Constantinople, « en frappant les *gros à l'aigle*, à Alost, ait produit « alors les plus anciennes grosses monnaies de la Flan- « dre ? Cela pouvait se dire avant la reconnaissance des « pièces d'Arnould II et de Baudouin IV; mais depuis lors, « c'est un *lapsus!* » Malgré l'autorité bientôt semi-séculaire de la *Revue belge de numismatique*, je ne puis admettre le bien fondé de cette critique. La *grosse monnaie* date en Flandre, comme ailleurs, de l'introduction du système des *gros tournois* inauguré en France par Saint-Louis. Les

(1) Le rédacteur de la *Revue* a fort mal saisi l'opinion de feu M. de Meyer. Ce numismate distingué ne douta jamais qu'Alost même fut le lieu d'origine des *Arnot*. Il les croyait battus dans cette ville par Arnould d'Audenarde, bailli de Flandre, pendant la captivité de Ferrand de Portugal.

pièces d'Arnould et de Baudouin sont des deniers. Battus au x^e siècle, le module en est moins grand que celui des mailles du XII^e et du XIII^e siècle. C'est conforme aux lois de dégénérescence ; mais ces pièces n'en sont pas moins des deniers tout différents de la *grosse monnaie* introduite par Marguerite.

AUDENARDE. — M. Liedts me signale une erreur d'héraldique. J'ai donné l'écu d'Audenarde moderne au lieu du blason d'Audenarde ancien. Dont acte.

Plus loin, il revendique pour Audenarde et Baudouin VI (1067-1070) les petites mailles au guerrier portant les armes chevronnées de Baudouin VIII (1191-1194). Thèse fort originale, sans doute, mais qui a tout l'aspect d'un grave anachronisme, non-seulement au point de vue numismatique proprement dit, mais au point de vue de l'usage des armoiries. Je me garderai bien de la reproduire dans ma prochaine édition.

Tout aussi singulière est l'opinion qui fait une pièce audenardaise du grand denier de Philippe d'Alsace portant un A. Le système picard, auquel la monnaie appartient, l'éloigne absolument de la Flandre et en rend certaine l'attribution à l'Amiénois.

ESTINNES. — Je n'ai jamais songé à dépouiller les Estinnes de leur LEPTINAS FISCO. Quant à l'assimilation de LENNACAS avec Lennick (*Liniacum*), elle me laisse très perplexe. Je préfère encore, faute de mieux, l'opinion des numismates français qui donnent ces *trientes* à Lens, en Artois (1).

(1) DANCOISNE. *Numismatique béthunoise*. In-8°, p. 179. — *Idem*. *His-*

FLANDRE. — Votre collaborateur revient à la charge avec sa grosse monnaie d'Arnould II et de Baudouin IV ! (Voir ALOST.)

Ce qu'on a fait de conjectures au sujet de l'hôtel où travailla le monétaire Simon est tout bonnement colossal. C'est à en faire perdre la tête au numismate le plus endurci. Lille, Amiens, Arras, Armentières, Sint-Anna-Termuyden, Saint-Omer, Tournai, toutes ces localités ont élevé des prétentions à la possession de cet heureux monétaire. On se l'arrache ! La *Revue de numismatique* trouve encore un nom à ajouter à cette longue kyrielle de prétendantes : Courtrai qui portait sur ses sceaux, comme ornements accessoires, des lis et des croissants....!

M. Liedts ne comprend point l'assurance avec laquelle je dis qu'il n'y a aucun souvenir numismatique de Jeanne de Constantinople. L'explication en est bien simple ; on ne connaît de cette comtesse qu'un denier gantois avec I · COMIT, fabriqué par M. Jonnaert dans des circonstances que je narrerai quelque jour. Quant aux pièces d'Axel, Eecloo (Bouchaute) et une foule d'autres, elles remontent selon toute vraisemblance à l'époque de Jeanne, mais la légende et le type en sont communaux. Jusqu'à preuve du contraire, il n'y a donc aucun souvenir numismatique de Jeanne de Constantinople.

GAULE-BELGIQUE. — « Oubli de Ménapiens ! » s'écrie la *Revue*. Je ne connais pas de gauloises frappées par

les Ménapiens ; je regrette que M. Liedts n'ait pas indiqué de source à l'appui de son allégation.

GORDUNIENS. — Les a-t-on promenés ces braves gens ! Jadis on en faisait des Gantois, puis est venue l'opinion, très probable, classant les *Gorduni* ou *Geidunni* dans le pays occupé de nos jours par les villages de Gedinne, Gourdinne, etc. M. Liedts veut les assimiler aux Courtraisiens, les *Cortarienses* de Saint-Ouen ! Je renvoie cette idée à la *Commission topographique des Gaules*, sans lui croire de grandes chances de succès.

HASSELT. — M. Liedts dépouille Herstal du grand denier à tête du commencement du XII^e siècle, portant au revers, entre les bras de la croix, la légende : $\text{H}\overline{\text{T}}\text{S}\overline{\text{T}}$. Il en dote Hasselt, en déclarant son opinion indubitable ! Le classement de cette monnaie, encore inexpliquée, mais évidemment mosane, est une question très épineuse qu'une affirmation seule ne résoudra pas.

HUY. — Mon travail étant numismatique, je ne m'arrêterai pas aux opinions historiques du rédacteur de la *Revue*. Je signalerai cependant à l'admiration des antiquaires cette curieuse hypothèse qui attribue à la ville des bords du Hoyoux une origine scandinave. Elle me rappelle la brochure de ce Polonais qui faisait d'Ath une colonie madjare. La *Revue* refuse à Huy le *triens* avec AVAVCIA. Aux excellents motifs qu'elle invoque, j'en joindrai un qui me semble péremptoire : un *triens* avec AVAVCIA est une pièce inconnue et sans doute destinée à le rester ongtemps. En fait d'AVAVCIA, il n'existe

qu'une monnaie gauloise en bronze; feu M. le comte de Renesse la classait aux Atuatiques; il supposait AVAVCIA l'ancien nom de Huy, ville que des auteurs de grand mérite prétendent être l'*Atuatucorum oppidum*. M. de Saulcy, notre mattre à tous, partageait, dans une certaine mesure, l'opinion de l'ancien vice-président du Sénat.

MALE et MENIN. — « Omis tous deux! » exclame le critique de la *Revue*. Omis le sont et omis le resteront..., jusqu'au jour où mon confrère m'aura signalé sur une monnaie quelconque le nom ou les armes de ces localités. Je crains fort qu'il ne cherche longtemps.

« SCLAYN doit être rayé de la liste des ateliers monétaires belges. » C'est mon avis comme celui de M. Liedts. Mais mon collègue oublie de citer l'auteur de l'attribution à Sclayn, des deniers au type de l'aigle; son nom, M. Ch. Piot, est écrit tout au long, au bas d'un article inséré dans les *Annales de la Société archéologique de Namur*. Au risque d'être incomplet, je ne pouvais passer sous silence cette modeste bourgade qui n'en peut mais. Toutefois, j'avoue l'aigle de Sclayn, bien digne de percher à côté des poules sauvages d'Andennes, au sommet du donjon carré de Walcourt.

« TERMUYDEN ou MUDE (Saint-Sauveur, Bruges) divise les numismates. » J'ignorais, je dois le reconnaître, l'existence d'un Mude (Saint-Sauveur, *Bruges*). Il y a, à *Gand*, un quartier de Saint-Sauveur, la terre de Mude à laquelle je crois pouvoir ranger le MVDENCIS CIVIS,

donné par feu M. de Coster à Sint-Anna Ter Muyden, près de l'Écluse. Mais du Mude (Saint-Sauveur), à Bruges, je n'ai jamais vu mention nulle part.

THUIN. — M. Liedts défend — *unquibus et rostro* — les droits de Thuin, au sujet du Charlemagne de TVN✠NIS. C'est un de ces points sur lesquels les de Longpérier eux-mêmes hésitent. Le rédacteur de la *Revue* me permettra d'hésiter modestement avec les princes de la science.

Quant au pauvre *triens* de TVLLO que d'anciens auteurs ont fait voyager dans nos contrées, l'attribution à Toul en est si certaine que je n'ai pas du tout compris pourquoi la *Revue* parle à ce propos de Tulles et de Toulouse.

TIRLEMONT. — Pour être le plus grand de nos numismates, Lelewel n'en a pas moins commis quelques fautes, inévitables du reste lorsqu'on crée une science. Au nombre de ces erreurs, il faut classer l'opinion bien vieillie, qui donne à Tirlemont les pièces avec TENI dont le type est de Louvain ; à Bastogne, ville luxembourgeoise, des pièces de même type forgées en Brabant par le monétaire Bastin. Quant à cette idée de faire de BAST l'abrégé de *Baptiste*, les hypothèses les plus étranges qui aient jamais été faites sont de la Saint-Jean à côté de celle-là. On mettrait ma tête sur un plat, que je me refuserais encore à admettre cette conjecture digne du père Hardouin. D'ailleurs, M. Liedts, qui, en sa qualité de numismate et de Flamand, a lu les livres de Van der Chijs, doit connat-

tre les mailles portant en toutes lettres : BASTIN⁽¹⁾. Elles coupent court à toute discussion.

YPRES. — Le denier avec IPEREA et TANGMERVS (non S. MARTINI) n'est pas « évidemment de Robert de Jérusalem. » Une telle affirmation ne tient compte ni du style ni du module de cette pièce, que tous les numismates, sauf la *Revue de numismatique*, déclarent être du milieu du XI^e siècle.

L'article de la *Revue* se termine par quelques observations générales auxquelles répond d'avance le prospectus du *Dictionnaire de l'histoire monétaire du nord de la France*, dont je viens de livrer les premiers cahiers à l'impression.

Je vous prie, Monsieur le Directeur, de vouloir insérer dans votre plus prochain numéro ces quelques pages qui n'excèdent pas, je crois, les limites du droit de réponse.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

R. SERRURE,

Secrétaire de la rédaction du *Bulletin mensuel
de numismatique et d'archéologie.*

Bruxelles, le 13 janvier 1882.

(1) VAN DER CRYS. *De munten der voormalige herzogdommen Brabant en Limburg*. In-4°. Harlem, 1861, pl. IV, nos 40, 41, 42, 43.